

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération
N° 25.166.3
En exercice ... 37
Présents 26
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE SERVICE ZONES NATURA 2000 ET TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL / ESPACES NATURELS

CONVENTION-TYPE DE PRÊT DE L'OUTIL « PROJET ROSELIÈRE SCOLAIRE » - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 10/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 16 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Robert SENAL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 16 décembre 2025

Convention-type de prêt de l'outil « Projet roselière scolaire » - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 17.110.3 du Conseil communautaire du 13 septembre 2017 actant la gestion des zones Natura 2000 et la gestion des terrains du Conservatoire du littoral ;

Vu la décision du Président de la Communauté de communes La Domitienne n° DP_2025_068 approuvant la convention de partenariat avec l'ADENA pour le don et l'utilisation de l'outil de sensibilisation aux roselières « Projet roselière scolaire » ;

Vu la convention de partenariat avec l'ADENA pour le don et l'utilisation de l'outil de sensibilisation aux roselières « Projet roselière scolaire » ;

Vu le projet de convention-type ci-annexé ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne est la structure animatrice désignée par les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements membre du Comité de pilotage du site Natura 2000 Basse plaine de l'Aude, et gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral sur ce territoire ;

Considérant que la préservation des roselières en tant qu'habitat d'espèces protégées est un enjeu majeur de préservation sur la Basse plaine de l'Aude ;

Considérant que le Document d'Objectif valant plan de gestion prévoit des actions de sensibilisation du public aux enjeux écologiques ;

Considérant que la Communauté de communes s'est impliquée dans la mise en œuvre du « Projet roselières littorales Occitanie » de 2019 à 2022, puis en tant que site pilote dans le « Projet roselières méditerranéennes » depuis 2022 portés par l'association ADENA ;

Considérant que dans le cadre de ce projet, les sites pilotes bénéficient du déploiement de l'outil pédagogique « Projet Roselière scolaire » dont l'objectif est de sensibiliser les scolaires à la préservation des roselières et de leur biodiversité ;

Considérant que dans ce cadre la communauté de communes s'est engagée à mettre à disposition l'outil aux structures du territoire qui en ferait la demande ;

Considérant que la convention-type fixe les modalités de prêt et d'utilisation de l'outil : qu'elle prévoit le prêt de l'outil par La Domitienne à titre gratuit ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBERT, 5^{ème} vice-Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention-type ci-annexé.

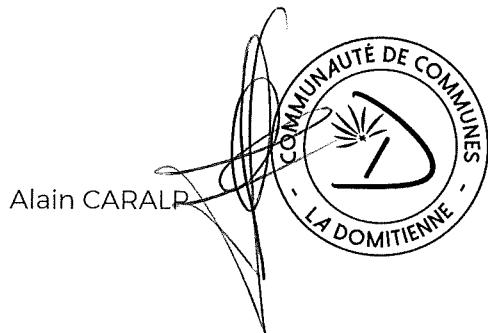
II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention avec les tiers qui en feraient la demande et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télerecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Délibération transmise au représentant de l'État le

24 DEC. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

24 DEC. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Robert SENAL

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-20251216-DELIB_25_16